

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE 10 JANVIER 2008, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 255 BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Michel Carrières, conseiller
Monsieur Benoît DeGagné, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Réal Jeannotte, conseiller
Monsieur Alain Lavallée, conseiller substitut
Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Monsieur Jean-Guy Legendre, conseiller
Monsieur Jean Paquette, conseiller
Monsieur Gérard Schafroth, conseiller
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Étaient absents :

Monsieur Robert Beaudry, maire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu,
remplacé par monsieur Alain Lavallée
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant et maire de la ville de Mont-Saint-Hilaire

Assistaient également :

Monsieur Jacques Caron, chargé de projet en sécurité incendie de la M.R.C.
Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la M.R.C.
Madame Audrey Rondeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C.
Monsieur Bernard Roy, directeur général de la M.R.C.
Monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

08-01-001

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2007
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 8 janvier 2008 du Comité des finances
8. Évaluation foncière : équilibrage du rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour les années 2009, 2010 et 2011

9. Pacte rural : plan de travail
10. COVABAR : demande d'aide à la M.R.C.
11. Implantation du logiciel de gestion incendie
12. Cours d'eau : demande de la ville de Mont-Saint-Hilaire
13. Conventions de services administratifs
 - 13.1 Entre la M.R.C.V.R. et le C.L.D.V.R.
 - 13.2 Entre la M.R.C.V.R. et la C.R.É. Montérégie Est
14. Entretien ménager : adjudication du contrat
15. R.I.E.V.R. : demande à la M.R.C. relative aux mesures d'urgence
16. Nomination d'un substitut au conseil d'administration du C.L.D.
17. Demandes d'appui
 - 17.1 Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : remboursement par le M.T.Q.
 - 17.2 M.R.C. Thérèse-De Blainville : financement des équipements métropolitains
 - 17.3 M.R.C. d'Acton : financement des organismes de bassin versant
 - 17.4 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : aide financière pour l'acquisition du presbytère
 - 17.5 Municipalité de La Morandière : renouvellement du contrat d'entretien
 - 17.6 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : plainte en déontologie policière
18. Divers
 - 18.1 C.L.S.C. des Patriotes : aménagement d'un abri
19. Interventions de l'assistance
20. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen de Mont-Saint-Hilaire rappelle au Conseil le dixième (10^e) anniversaire de la grande panne résultant de la tempête de verglas de 1998. À ce sujet, il demande au Conseil ce que la M.R.C. a complété à ce jour en ce qui concerne les mesures d'urgence qui pourraient être assumées au niveau régional. Le préfet indique que la M.R.C. a pratiquement complété son Schéma de couverture de risques incendie et que suite à ce premier schéma, le ministère de la Sécurité publique devrait lancer la mise en place des schémas de sécurité civile.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2007

08-01-002

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2007 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 08-001 14-11-07 Courriel de MADAME LOUISE BABIN, conseillère en communication, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, nous informant de la reconstruction d'un ponceau sur le rang des Soixante à Saint-Marc-sur-Richelieu.
- 08-002 15-11-07 Lettre de MADAME ROMY BAZO, chargée de projets, NATURE-ACTION QUÉBEC, nous remerciant de notre résolution numéro 07-09-222 appuyant leur projet de protection et de mise en valeur du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno.
- 08-003 15-11-07 Lettre de MADAME NICOLE BENJAMIN, secrétaire-trésorière adjointe par intérim et directrice générale par intérim, MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE, nous transmettant la résolution numéro 07-314 portant sur leur appui à l'Association des C.I.T. relativement au projet de vente et perception.
- 08-004 15-11-07 Lettre de MADAME ISABELLE CROTEAU, directrice de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, VILLE DE CARIGNAN, portant sur les modifications à apporter pour la mise à jour du Schéma d'Aménagement Révisé.
- 08-005 15-11-07 Lettre de MONSIEUR MICHEL CLOUTIER, BPR INFRASTRUCTURES, portant sur une demande d'autorisation de travaux sur le cours d'eau régional Petit-Lacroix La Fabrique sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.
- 08-006 15-11-07 Télécopie de MONSIEUR ARMAND COMEAU, directeur général et secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 2007-11-276 portant sur les services d'archiviste pour l'année 2008.
- 08-007 15-11-07 Courriel de MONSIEUR YVES THERRIEN, conseiller en relations du travail et ressources humaines, CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES EN RELATIONS Du TRAVAIL ET DE RESSOURCES HUMAINES, nous invitant à une rencontre régionale Estrie/Montérégie, le 10 décembre 2007.
- 08-008 16-11-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros 1248-148-2007 et 1250-37-2007.
- 08-009 16-11-07 Lettre de MONSIEUR ARMAND COMEAU, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2007-11-284 portant sur l'interdiction du transport lourd sur la route 133.
- 08-010 19-11-07 Lettre de MONSIEUR JEAN PERREAULT, président et maire de Sherbrooke, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant les documents inhérents à notre renouvellement pour l'année 2008.
- 08-011 19-11-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-119, pour avis de conformité.
- 08-012 19-11-07 Lettre de MADAME CHANTAL PROVENCHER, secrétaire administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 277-96-029-V, pour avis de conformité.

- 08-013 19-11-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE GAUTHIER, direction de l'amélioration de l'habitat, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous transmettant la nouvelle entente de gestion des programmes d'amélioration de l'habitat, pour signature.
- 08-014 19-11-07 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant l'avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 178-07 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-015 19-11-07 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-77, pour avis de conformité.
- 08-016 19-11-07 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARC LÉVESQUE, chef d'équipe – direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, adressée à MONSIEUR CHRISTIAN CLÉROUX, directeur de la planification et du développement du territoire, VILLE DE CHAMBLY, portant sur les travaux de canalisation de cours d'eau et construction d'un lac artificiel dans un cours d'eau sans nom situé sur leur territoire.
- 08-017 19-11-07 Lettre de MADAME NANCY POIRIER, directrice générale et greffière, VILLE DE RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 07-11-369 portant sur leur appui à l'Association des C.I.T. relativement au projet de vente et perception.
- 08-018 19-11-07 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2007-11-806, portant sur leur non-adhésion au Schéma de couverture de risque incendie de la M.R.C.
- 08-019 19-11-07 Télécopie de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., nous informant de l'inspection finale du cours d'eau des Trente.
- 08-020 20-11-07 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-159A, pour avis de conformité.
- 08-021 20-11-07 Courriel de MADAME MARTINE RUEL, directrice, COGEBY, nous transmettant une demande de financement pour l'année 2008 ainsi que la présentation de leur projet de financement du Plan directeur de l'eau.
- 08-022 20-11-07 Courriel de MADAME FRANCE OUELLET, agente de secrétariat, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, transmettant une lettre de MONSIEUR ROBERT SABOURIN, direction régionale de la Montérégie, portant sur notre inscription au portail du bureau municipal.
- 08-023 21-11-07 Lettre de MADAME JOCELYNE SAUVÉ, direction de santé publique, AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant le rapport sur l'état de santé et de bien-être de la population en Montérégie, intitulé : « Pour des communautés en santé : des environnements sociaux solidaires ».
- 08-024 21-11-07 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice à l'aménagement et au greffe, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant le règlement numéro 162-7 modifiant leur schéma d'aménagement.

- 08-025 21-11-07 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY nous transmettant la résolution numéro 2007-11-766 portant sur leur appui à l'Association des C.I.T. relativement au projet de vente et perception.
- 08-026 21-11-07 Courriel de MONSIEUR GUY LONGTIN, coordonnateur aux communications, M.R.C. DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, nous informant leur nouveau logo.
- 08-027 21-11-07 Lettre de MADAME CLAUDIA DE COURVAL, GENIVAR, nous transmettant les documents portant sur une demande d'autorisation pour les travaux de canalisation du ruisseau situé dans le Village de la Gare à Mont-Saint-Hilaire.
- 08-028 22-11-07 Lettre de MONSIEUR YVON MASSICOTTE, assistant-greffier, VILLE DE SAINTE-CATHERINE, nous transmettant la résolution numéro 509-11-07 appuyant l'Association des C.I.T. relativement au projet de vente et perception, pour appui du Conseil.
- 08-029 22-11-07 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARC LÉVESQUE, direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, adressée à MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, portant sur des travaux en rive et zone inondable à Carignan.
- 08-030 22-11-07 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 446 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-031 22-11-07 Lettre de MONSIEUR YVES LAFORTUNE, directeur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous transmettant la contribution additionnelle au financement des activités du C.L.D.
- 08-032 23-11-07 Lettre de MONSIEUR CLAUDE GIROUX, secrétaire-trésorier, RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 07-11-049 portant sur l'utilisation du personnel de la M.R.C. lors de situations d'urgence.
- 08-033 23-11-07 Courriel de MADAME HÉLÈNE PAUL, adjointe administrative, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant les documents inhérents à la rencontre du 30 novembre 2007 de la Table de concertation des préfets de la Montérégie.
- 08-034 23-11-07 Courriel de MONSIEUR MATHIEU GINGRAS, REGROUPEMENT DES ORGANISATIONS DE BASSIN VERSANT DU QUÉBEC, transmettant un communiqué relativement au 5^e anniversaire de la Politique nationale de l'eau.
- 08-035 26-11-07 Lettre de MADAME CHRISTIANNE POULIOT, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE, portant sur le remboursement par le M.T.Q. des interventions des services locaux de sécurité incendie sur des routes provinciales, pour appui du Conseil.
- 08-036 26-11-07 Courriel de MADAME CARLA FURTADO, CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE, nous transmettant un mémoire dans le cadre du projet de Stratégie gouvernementale de développement durable.

- 08-037 27-11-07 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant copie de l'entente relative à la gestion de travaux d'installation d'un ponceau traversant le ruisseau Bernard à McMasterville.
- 08-038 28-11-07 Lettre de MADAME GINETTE PELLERIN, directrice générale, REGROUPEMENT DES RÉCUPÉRATEURS ET DES RECYCLEURS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION DU QUÉBEC, nous invitant à l'événement « Zéro déchet », les 6 et 7 mars 2008.
- 08-039 28-11-07 Lettre de MADAME DORIS PARENT, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous informant de la transmission de leur mémoire sur la mise à jour du schéma d'aménagement vers la fin du mois de février 2008.
- 08-040 28-11-07 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, directrice générale et chef de l'exploitation, LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant les documents inhérents au renouvellement de notre police d'assurance pour l'année 2008.
- 08-041 28-11-07 Lettre de MESSIEURS HUBERT CHAMBERLAND, président, ET, GUY DUBÉ, vice-président, COVABAR, portant sur une demande de financement.
- 08-042 29-11-07 Télécopie de MADAME SOLANGE SIROIS, CONPOREC, transmettant un communiqué portant sur la construction d'une usine de tri-compostage en Australie.
- 08-043 30-11-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.21.82.07, 99.16.08.07, 91.18.25.07, 91.21.83.07 et 91.20.25.07, pour avis de conformité.
- 08-044 30-11-07 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 147-6 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-045 30-11-07 Lettre de MONSIEUR MARC-ANDRÉ RHÉAUME, AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE, portant sur l'appel de projets 2008-2009 de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour la Montérégie.
- 08-046 30-11-07 Lettre de MONSIEUR MARC-ANDRÉ RHÉAUME, AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE, nous informant du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II.
- 08-047 30-11-07 Lettre de MONSIEUR ROBERT MERCILLE, citoyen de Carignan, nous informant qu'il effectuera les travaux dans le cours d'eau Inconnu et Sans désignation.
- 08-048 30-11-07 Courriel de M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous informant de la réélection de Madame Francine Morin à titre de préfète.
- 08-049 30-11-07 Résolution numéro 2007-11-207 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, portant sur l'équilibration du rôle d'évaluation pour les années 2009-2010-2011 par la firme Évimbec.

- 08-050 03-12-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-150-2007, pour avis de conformité.
- 08-051 03-12-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-152-2007, pour avis de conformité.
- 08-052 03-12-07 Lettre de MONSIEUR BENOÎT DEGAGNÉ, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant un exemplaire du « Rapport du Maire sur la situation financière 2007 ».
- 08-053 03-12-07 Lettre de MADAME JOHANNE CHOQUET, COMITÉ DES PIPELINES, nous informant de leur association avec SIGAT pour la gestion du territoire.
- 08-054 03-12-07 Courriel de MONSIEUR DENIS LAFRENIÈRE, vice-président Soutien au développement des affaires Région Richelieu-Yamaska, DESJARDINS, nous invitant à une rencontre sur la synthèse des enjeux, orientations et actions de développement pour la région Richelieu-Yamaska, le 11 décembre 2007.
- 08-055 03-12-07 Courriel de MADAME JOHANNE SAMSON, direction des finances municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, transmettant copie d'une lettre de MONSIEUR JEAN MONFET, directeur des finances municipales, portant sur l'information financière concernant les CLD.
- 08-056 03-12-07 Courriel du COMITÉ ENVIRONNEMENT DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous invitant au lancement du livre « Porcheries! La porciculture intempestive au Québec ».
- 08-057 05-12-07 Télécopie d'une lettre de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général et président d'élection, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, accusant réception du bulletin de mise en candidature pour un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de la F.Q.M.
- 08-058 05-12-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE-PAUL RAVENELLE, directeur général, COMBEQ, félicitant monsieur Gilles Plante pour sa réélection à titre de préfet de la M.R.C.
- 08-059 06-12-07 Lettre de MONSIEUR DENIS BOURDON, inspecteur, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant une demande de modification de zonage.
- 08-060 06-12-07 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2007-11-288 nommant les délégués de cours d'eau pour l'année 2008.
- 08-061 07-12-07 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 07-11-7207 portant sur le parachèvement de l'autoroute 30, pour appui du Conseil.
- 08-062 07-12-07 Lettre de MADAME MONIQUE CHARBONNEAU ET DE MONSIEUR GUY DUBÉ, CHAPDELAIN ET ASSOCIÉS, félicitant monsieur Gilles Plante pour sa réélection à titre de préfet.

- 08-063 07-12-07 Courriel de MONSIEUR MATHIEU GINGRAS, REGROUPEMENT DES ORGANISATIONS DE BASSIN VERSANT DU QUÉBEC (R.O.B.V.Q.), transmettant un communiqué portant sur la mise en œuvre du plan d'intervention contre les cyanobactéries.
- 08-064 10-12-07 Lettre de MONSIEUR SAM HAMAD, ministre, MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, nous transmettant les documents portant sur le prix Hommage bénévolat-Québec.
- 08-065 10-12-07 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 07-222 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-066 10-12-07 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous informant de l'abandon des procédures concernant les règlements d'urbanisme numéros U-120-112 et U-180-12.
- 08-067 10-12-07 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro U-120-115, pour avis de conformité.
- 08-068 11-12-07 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2007-451 adoptant les prévisions budgétaires 2008 de la M.R.C.
- 08-069 11-12-07 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, nous informant des derniers événements sur la montagne.
- 08-070 12-12-07 Courriel de MADAME HÉLÈNE LAROUCHE, adjointe administrative, M.R.C. DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, nous transmettant la résolution numéro 07-193 demandant à la C.M.M. l'amendement du règlement portant sur le financement des équipements métropolitains, pour appui du Conseil.
- 08-071 12-12-07 Lettre de MONSIEUR GILLES BOISLARD, directeur général, ASSOCIATION DE GÉOMATIQUE MUNICIPALE DU QUÉBEC, nous transmettant une facture pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2008.
- 08-072 12-12-07 Courriel de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant la résolution numéro 07-11-290 nommant les membres de leur Bureau des délégués pour l'année 2008.
- 08-073 12-12-07 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-77, pour avis de conformité.
- 08-074 12-12-07 Lettre de MONSIEUR ARMAND COMEAU, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, demandant d'être informé des échéanciers et des modalités des travaux sur le cours d'eau Petit Lacroix.
- 08-075 13-12-07 Courriel de MONSIEUR CHRISTIAN BOUCHARD, directeur général, M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINE, nous informant de la réélection de monsieur Gilbert Goulet à titre de préfet.
- 08-076 13-12-07 Courriel de MADAME SYLVIE McDUFF, M.R.C DE ROUVILLE, nous informant de la réélection de madame Suzie Dubois à titre de préfète.

- 08-077 13-12-07 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant les résolutions numéros 215-07 et 216-07 portant sur les modifications à apporter au schéma d'aménagement.
- 08-078 13-12-07 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant les résolutions numéros 211-07 portant sur une demande de travaux d'entretien dans le cours d'eau branche 3 du ruisseau Normandin.
- 08-079 13-12-07 Lettre de MADAME LINDA PHANEUF, directrice générale et secrétaire-trésorière, M.R.C. DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, nous transmettant la résolution numéro 2007-11-204 portant sur une demande de parachèvement de l'autoroute 30, pour appui du Conseil.
- 08-080 13-12-07 Lettre de MADAME NADIA VALLÉE, employée de la M.R.C., nous informant de sa démission à titre d'archiviste régionale, à compter du 18 janvier 2008.
- 08-081 13-12-07 Lettre de MADAME ILKA GROSSKOPF, urbaniste, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2007-08-202 portant sur une demande de révision d'un îlot déstructuré.
- 08-082 13-12-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.21.83.07 et 91.20.25.07, pour avis de conformité.
- 08-083 13-12-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 07.12, 07.13, 07.14, 07.15 et 07.16, pour avis de conformité.
- 08-084 13-12-07 Courriel de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2007-11-518 appuyant l'Association des C.I.T. relativement au projet de vente et perception.
- 08-085 14-12-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le règlement numéro 113 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-086 14-12-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le règlement numéro 117 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-087 14-12-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le règlement numéro 118 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-088 17-12-07 Lettre de MADAME MARIE-JOELLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 07-233 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-089 17-12-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE PAQUIN, direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous transmettant la liste des demandes de certificat d'autorisation.

- 08-090 17-12-07 Lettre de MONSIEUR GILLES LA MADELEINE, directeur du service de la prévention des incendies, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2007-11-547 adoptant le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques.
- 08-091 17-12-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-150-2007, pour avis de conformité.
- 08-092 17-12-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-151-2007, pour avis de conformité.
- 08-093 17-12-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-152-2007, pour avis de conformité.
- 08-094 17-12-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-153-2007, pour avis de conformité.
- 08-095 17-12-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-154-2007, pour avis de conformité.
- 08-096 17-12-07 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro U-120-116, pour avis de conformité.
- 08-097 17-12-07 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2007-12-443 adoptant les prévisions budgétaires 2008 de la M.R.C.
- 08-098 17-12-07 Lettre de MONSIEUR JULES GILBERT, direction de l'Est-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, portant sur leurs normes d'affichage.
- 08-099 17-12-07 Lettre de MONSIEUR FRANCIS PROVENCHER, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 07-11-7190 nommant les membres du Bureau des délégués pour l'année 2008.
- 08-100 17-12-07 Lettre de MONSIEUR MARTIAL GEMME, citoyen de Carignan, portant sur les travaux dans le cours d'eau Sans désignation.
- 08-101 17-12-07 Lettre de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général et président d'élection, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant des candidatures pour les élections des postes au sein de leur conseil d'administration.
- 08-102 17-12-07 Lettre de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général et président d'élection, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant des candidatures pour les élections des représentants de notre communauté au sein de leur conseil d'administration.
- 08-103 17-12-07 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant sur les indicateurs de gestion en vigueur à compter de 2008.

- 08-104 17-12-07 Lettre de MONSIEUR BERNARD GÉNÉREUX, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, félicitant monsieur Gilles Plante pour sa réélection à titre de préfet.
- 08-105 17-12-07 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, directrice générale et chef de l'exploitation, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant leur bulletin, intitulé : « Info-prévention ».
- 08-106 18-12-07 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant le règlement numéro 162-7 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-107 18-12-07 Résolution numéro 2007-12-589 de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, portant sur les modifications au schéma d'aménagement.
- 08-108 18-12-07 Lettre de MONSIEUR MICHEL CLOUTIER, BPR-INFRASTRUCTURE INC., portant sur une demande d'attestation de conformité pour le remplacement du ponceau Moreau situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.
- 08-109 19-12-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant la résolution numéro 2007-306-T portant sur la nomination du Bureau des délégués pour l'année 2008.
- 08-110 19-12-07 Courriel de MADAME SANDRA HARDY, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE LA MORANDIÈRE, transmettant une lettre portant sur leur insatisfaction face à leur contrat d'entretien avec la compagnie PG Govern pour leur système comptable.
- 08-111 19-12-07 Courriel de MADAME GERTRUDE THERRIEN, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant un projet de résolution portant sur l'acquisition du presbytère par la municipalité.
- 08-112 19-12-07 Télécopie de la COALITION DES ENTREPRISES ET DES COMMERCES DÉPENDANT DU TRANSPORT LOURD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU ET DU BAS-RICHELIEU, transmettant copie d'une lettre adressée à MADAME JULIE BOULET, ministre, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, ainsi qu'une pétition relativement à la circulation du transport lourd sur la route 133 nord.
- 08-113 20-12-07 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2007-12-342 appuyant monsieur Jacques Durand, maire de Saint-Jean-Baptiste, pour sa plainte auprès du Commissaire de la déontologie policière.
- 08-114 20-12-07 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 147-7 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-115 20-12-07 Copie d'une lettre de MONSIEUR KARL DELWAIDE, FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S.E.N.C.R.L., portant sur l'orientation préliminaire du projet Pipeline Saint-Laurent d'Ultramar.
- 08-116 20-12-07 Courriel de MADAME DENISE PAULSON, secrétaire générale, COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE, nous transmettant leur plan triennal pour fins de consultation.

- 08-117 20-12-07 Lettre de MONSIEUR MARC-ANDRÉ GUERTIN, coordonnateur à la conservation, CENTRE DE LA NATURE, nous transmettant deux (2) projets contribuant aux orientations de la M.R.C., pour appui du Conseil.
- 08-118 20-12-07 Courriel de MONSIEUR LUC SÉGUIN, greffier, M.R.C. DE LA GATINEAU, nous transmettant une demande de modification au règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles, pour appui du Conseil.
- 08-119 21-12-07 Télécopie de MADAME THÉRÈSE BOUDREAU, citoyenne de Carignan, relativement à un avis de demande d'enlèvement des obstructions dans les cours d'eau Inconnu et Sans désignation.
- 08-120 21-12-07 Résolution numéro 2007-359 de MONSIEUR YVAN TALBOT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. D'ACTON, demandant une augmentation des subventions accordées aux organismes de bassin versant, pour appui du Conseil.
- 08-121 21-12-07 Courriel de MADAME ANIK DESROSIERS, directrice générale, M.R.C. DE SEPT-RIVIÈRES, nous informant de la réélection de monsieur Ghislain Lévesque à titre de préfet.
- 08-122 21-12-07 Lettre de MADAME PEGGY BACHMAN, directrice générale par intérim, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, donnant suite à notre résolution numéro 07-05-117 sur la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat.
- 08-123 21-12-07 Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, greffier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant un avis public portant sur les résultats de l'élection partielle du 9 décembre 2007.
- 08-124 21-12-07 Lettre de MONSIEUR BENOÎT DEGAGNÉ, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2007-12-318 portant sur une demande d'implantation d'Internet haute vitesse dans leur municipalité, pour appui du Conseil.
- 08-125 21-12-07 Lettre de MATREC, nous informant d'une majoration des prix pour le service d'enlèvement des rebuts.
- 08-126 21-12-07 Lettre de MONSIEUR RAYMOND DAMIAN, citoyen de Carignan, portant sur un avis de demande d'enlèvement des obstructions dans les cours d'eau Inconnu et Sans désignation.
- 08-127 21-12-07 Bordereau de transmission de MADAME ANNIE-MARIE PIÉRARD, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2007-439 demandant une autorisation pour les travaux de canalisation d'un cours d'eau au Village de la Gare.
- 08-128 21-12-07 Lettre de MONSIEUR ROGER LEFEBVRE, président, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, nous transmettant leur rapport annuel de gestion pour 2006-2007
- 08-129 03-01-08 Lettre de MONSIEUR PIERRE PAQUIN, direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous transmettant la liste des demandes de certificat d'autorisation.
- 08-130 03-01-08 Lettre de MADAME CLAUDIA DE COURVAL, GÉNIVAR, portant sur une demande d'autorisation de canalisation d'un cours d'eau situé sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

- 08-131 03-01-08 Document de MONSIEUR MARIO LIZOTTE, LIZOTTE SOLUTIONS, intitulé : « Rapport annuel de contrôle des endroits à risque du castor nuisible sur le territoire de Carignan ».
- 08-132 03-01-08 Lettre de MADAME MANON DEXTRAZE, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le règlement numéro 454 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-133 03-01-08 Lettre de MONSIEUR BERNARD VINCENT, président du comité Agroforestier, FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE SAINT-JEAN-VALLEYFIELD, nous transmettant deux (2) projets acceptés dans le cadre des projets de mises en valeur des ressources du milieu forestier, pour appui du Conseil.
- 08-134 03-01-08 Lettre de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général et président d'élection, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant un nouveau bulletin de vote pour les élections de leur conseil d'administration.
- 08-135 03-01-08 Lettre de MONSIEUR PIERRE DION, adjoint exécutif à la direction générale et au greffe, M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES, nous transmettant la résolution numéro 2007-11-167 demandant le parachèvement de l'Autoroute 30, pour appui du Conseil.
- 08-136 03-01-08 Document de MONSIEUR KEVIN LUKIAN, directeur général, COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE, intitulé : « Une équipe axée sur le succès des élèves ».
- 08-137 03-01-08 Lettre de MONSIEUR RAYMOND CÔTÉ, président, SPORTS QUÉBEC, nous informant de la période de mise en candidature pour la Finale des Jeux du Québec d'hiver 2011.
- 08-138 03-01-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros 1248-144-2007, 1248-146-2007, 1248-147-2007, 1248-149-2007 et 1250-35-2007.
- 08-139 03-01-08 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant la résolution numéro 2007-300-T portant sur leur appui à l'Association des C.I.T. relativement au projet de vente et perception.
- 08-140 03-01-08 Lettre de MADAME NANCY BÉDARD, adjointe au président, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, nous transmettant le procès-verbal de la rencontre du 19 décembre 2007 avec les représentants de Pipeline St-Laurent d'Ulramar.

PUBLICATIONS – NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2007

Perspective Grand Montréal	Vol. 1, no 3 Novembre 2007
L'Aménagiste	Vol. 21, no 2 Automne 2007
Québec rural	Vol. 16, no 6 Novembre 2007
Le Sablier	Vol. 12, no 2 Décembre 2007

Urbanité	Décembre 2007
Loisir et sport point com	Vol. 8, no 3 Décembre 2007
Contact plus	No 63 Automne 2007
Urba	Vol. 28, no 5 Décembre 2007
Le gestionnaire d'entreprise agricole	Décembre 2007–janvier 2008
Contact plus	No 63 Automne 2007
Loisir et sport point com	Vol. 8, no 3 Décembre 2007

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

08-01-003 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 08-01, du chèque 14316 au chèque 14459 pour un montant total de 325 749,73 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 JANVIER 2008 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 8 janvier 2008 du Comité des finances.

POINT 8. ÉVALUATION FONCIÈRE : ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

08-01-004 ATTENDU QUE la M.R.C. est responsable de la confection des rôles d'évaluation foncière des municipalités relevant du Code municipal;

ATTENDU QU'un mandat global, à cet effet, a été confié à la firme d'évaluateurs Beaulieu, Coutu et Associés du Groupe Évimbec;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2007-11-207, la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a indiqué qu'elle désire procéder à l'équilibration de son rôle foncier triennal

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU DE mandater la firme Beaulieu, Coutu et Associés du Groupe Évimbec, afin de procéder à l'équilibration du rôle triennal d'évaluation de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour les années 2009, 2010 et 2011.

QUE le mandat soit réalisé selon les modalités convenues entre la firme d'évaluateurs et la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, pour la somme de 30 000 \$, basé sur les quantités actuelles, le tout selon le contrat avec l'évaluateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 9. PACTE RURAL : PLAN DE TRAVAIL

08-01-005

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a complété le premier pacte rural conclu avec le gouvernement du Québec, pour la période 2002-2007;

ATTENDU QUE la M.R.C. doit compléter et adopter un rapport des engagements financiers ainsi qu'un rapport préliminaire relatif aux réalisations du pacte rural accomplies durant la période 2002-2007;

ATTENDU QUE la M.R.C. a conclu, le 15 février 2007, un second pacte rural avec le gouvernement du Québec, pour la période débutant en l'an 2007 et se terminant en l'an 2014;

ATTENDU QUE, pour mettre le pacte rural en œuvre, la M.R.C. doit procéder à l'élaboration et à l'adoption d'un plan de travail;

ATTENDU QUE le plan de travail adopté par la M.R.C. pour la mise en œuvre doit être approuvé par le ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE l'agent rural, de concert avec le Comité de ruralité de la M.R.C., ont procédé à l'élaboration des rapports relatifs au pacte rural 2002-2007 ainsi que du plan de travail relatif au pacte rural 2007-2014 et en recommandent l'adoption au Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du plan de travail relatif à la mise en œuvre du pacte rural et s'en dit satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le rapport d'engagement financier pour le pacte rural 2002-2007, soit et est adopté tel que joint à la présente.

QUE le rapport préliminaire relatif aux réalisations du pacte rural 2002-2007, soit et est adopté tel joint à la présente.

QUE le plan de travail relatif à la mise en œuvre du pacte rural 2007-2014, applicable à la première année, soit et est adopté tel que joint à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 10. COVABAR : DEMANDE D'AIDE À LA M.R.C.

08-01-006

ATTENDU QUE le COVABAR a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de lui verser une aide financière de 0,10 \$ per capita aux fins de collaborer au soutien de sa permanence;

ATTENDU QUE le COVABAR demande à la M.R.C. d'entreprendre les démarches nécessaires dans le but d'inviter les autres M.R.C., dont le territoire est inclus dans le bassin versant de la rivière Richelieu, à appuyer la démarche du COVABAR et de participer à son financement;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu contribue déjà depuis plusieurs années, à raison de 3 000,00 \$ annuellement, au financement du fonctionnement du COVABAR;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu semble être la seule M.R.C. concernée qui contribue directement au financement du fonctionnement du COVABAR;

08-01-006
(suite)

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2008 ont été adoptées le 28 novembre 2007 et que ces dernières prévoient un montant d'aide de 3 000,00 \$ pour le COVABAR pour l'année 2008;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que les mandats et les réalisations du COVABAR ne sont pas suffisamment connus de tous les intervenants concernés

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est d'avis que le montant de l'aide à être consenti au COVABAR pour l'année 2008 soit et est maintenu à 3 000,00 \$ puisqu'il s'agit de celui qui a été prévu et adopté aux prévisions budgétaires.

QUE le Conseil demande au COVABAR de procéder lui-même aux démarches nécessaires à l'obtention d'une participation des autres M.R.C. de son bassin versant.

QUE le Conseil suggère aux autorités du COVABAR de réunir les préfets et les directeurs généraux concernés pour leur présenter la nature de la problématique de fonctionnement de l'organisme en vue d'établir des pistes de solutions.

QUE la majoration de l'aide financière soit reconsidérée seulement lorsque les autres M.R.C. du bassin versant de la rivière Richelieu auront, elles aussi, contribué au financement du fonctionnement du COVABAR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 11. IMPLANTATION DU LOGICIEL DE GESTION INCENDIE

08-01-007

ATTENDU QUE les M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu ont procédé à l'achat du logiciel Emergensys pour les fins de la mise en œuvre du service 911 relatif aux incendies;

ATTENDU QUE des services de ressources externes spécialisées se sont avérés nécessaires pour la mise en application et le paramétrage dudit logiciel;

ATTENDU QUE pour ce faire, les deux (2) M.R.C. ont conjointement retenu les services de monsieur Jean Thérien dans le but d'assister les deux (2) chargés de projet à ces fins;

ATTENDU QUE la banque d'heures prévue pour ces travaux est épuisée, à savoir cent trente (130) heures à raison de 50,00 \$ l'heure;

ATTENDU QUE d'autres travaux doivent être complétés;

ATTENDU QU'il a été établi que six cents (600) heures, s'échelonnant sur une période de deux (2) ans soit les années 2008 et 2009, étaient requises pour continuer les travaux;

ATTENDU QUE les coûts sont partagés entre les deux (2) M.R.C. au prorata du nombre de pompiers présentement à l'emploi des municipalités des deux (2) M.R.C. ainsi que de la ville de Richelieu et de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

08-01-007
(suite)

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à prolonger, pour une période de six cents (600) heures s'échelonnant sur une période de deux (2) ans soit les années 2008 et 2009, le mandat de monsieur Jean Thérien concernant l'implantation du logiciel Emergensys et ce, à raison de 50,00 \$ l'heure.

QUE le tout soit conditionnel à une participation proportionnelle de la M.R.C. de Lajemmerais, de la ville de Richelieu et de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, le tout selon le nombre de pompiers pour chacune des parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 12. COURS D'EAU : DEMANDE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

08-01-008

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire veut canaliser et remblayer une partie du ruisseau situé dans un secteur connu sous le nom de Village de la Gare;

ATTENDU QUE, après analyse par la coordonnatrice aux cours d'eau, il s'avère que le projet n'est pas conforme au règlement numéro 40-06;

ATTENDU QUE le règlement prévoit toutefois la possibilité, dans une telle situation, de soumettre le projet pour une approbation particulière par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2007-439, la ville de Mont-Saint-Hilaire demande à la M.R.C. une autorisation spécifique pour les travaux projetés dans le cours d'eau Coulée du Village de la Gare

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE la demande, formulée par la résolution numéro 2007-439 de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est reçue pour fins d'analyse par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE le Conseil mandate ses délégués aux cours d'eau pour procéder à l'analyse de la demande de la ville de Mont-Saint-Hilaire et lui faire des recommandations quant à sa recevabilité et son approbation subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. CONVENTIONS DE SERVICES ADMINISTRATIFS

13.1 Entre la M.R.C.V.R. et le C.L.D.V.R.

08-01-009

ATTENDU QUE le C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu occupe des locaux au siège social de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu a manifesté le désir de bénéficier de certains services administratifs dispensés par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 2008;

ATTENDU QUE les services administratifs offerts par la M.R.C. incluent la réception, la photocopie, la téléphonie et l'informatique, le tout selon les conditions incluses à la convention prévue à cet effet;

ATTENDU QUE le coût de ces services offerts par la M.R.C. est de 12 000 \$ annuellement, soit douze (12) tranches égales de 1 000 \$ par mois, pour l'année 2008

08-01-009
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer la convention de services administratifs entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et le C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Entre la M.R.C.V.R. et la CRÉ Montérégie Est

08-01-010

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est occupe des locaux au siège social de la M.R.C.;

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est a manifesté le désir de bénéficier de certains services administratifs dispensés par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 2008;

ATTENDU QUE les services administratifs offerts par la M.R.C. incluent la réception, la photocopie et la téléphonie, le tout selon les conditions incluses à la convention prévue à cet effet;

ATTENDU QUE le coût de ces services offerts par la M.R.C. est de 12 000 \$ annuellement, soit douze (12) tranches égales de 1 000 \$ par mois, pour l'année 2008

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer la convention de services administratifs entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et la CRÉ Montérégie Est, pour l'année 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. ENTRETIEN MÉNAGER : ADJUDICATION DU CONTRAT

08-01-011

ATTENDU QUE la M.R.C. doit procéder à l'entretien ménager des locaux de son siège social;

ATTENDU QUE les quatre (4) organismes qui occupent le siège social de la M.R.C. ont convenu de retenir, en commun, les services d'une seule compagnie d'entretien;

ATTENDU QUE trois (3) compagnies d'entretien ménager ont été invitées à soumissionner à cet effet;

ATTENDU QUE la soumission conforme au meilleur prix est celle de la compagnie Entretien Ultra au montant de 36 420 \$, taxes en sus, pour l'année 2008 et, en option, de 38 220 \$, taxes en sus, pour l'année 2009

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE le contrat, relatif à l'entretien ménager des locaux du siège social de la M.R.C., soit et est accordé à la compagnie Entretien Ultra, au montant de 36 420 \$, taxes en sus, pour l'année 2008 et que ce contrat pourra être renouvelé, en option, au montant de 38 220 \$, taxes en sus, pour l'année 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. R.I.E.V.R. : DEMANDE À LA M.R.C. RELATIVE AUX MESURES D'URGENCE

08-01-012

ATTENDU QUE la M.R.C. a déjà une entente de service avec la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, ci-après la Régie, en ce qui concerne le temps partagé pour le travail de certains employés de la M.R.C.;

ATTENDU QUE lors de situations d'urgence, la Régie ne dispose pas du personnel nécessaire pour répondre aux besoins ponctuels des mesures d'urgence à mettre en œuvre;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 07-11-049, la Régie demande à la M.R.C. de rendre disponible, à temps plein si nécessaire, le personnel faisant l'objet de l'entente de services administratifs, lors de situations d'urgence;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Régie prévoit une compensation monétaire ponctuelle versée à la M.R.C. pour la durée des mesures d'urgence en vue de couvrir l'équivalent des dépenses additionnelles occasionnées par celle-ci

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. accepte de rendre le personnel, normalement affecté au fonctionnement de la Régie, disponible à temps plein durant les situations d'urgence, le tout selon les descriptions et les conditions convenues à un protocole d'entente à être conclu à ce sujet entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.L.D.

08-01-013

ATTENDU QUE le conseil du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu est composé de six (6) élus nommés par le Conseil de la M.R.C. et de trois (3) représentants de la société civile;

ATTENDU QUE les membres du conseil du C.L.D. sont désignés par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le C.L.D. a indiqué à la M.R.C. qu'il serait nécessaire de procéder à la nomination d'un membre élu substitut;

ATTENDU QUE monsieur Jean Paquette se dit intéressé d'agir à titre de membre substitut du conseil du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE monsieur Jean Paquette soit et est nommé membre substitut du conseil du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. DEMANDES D'APPUI

17.1 Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : remboursement par le M.T.Q.

08-01-014

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec refuse de rembourser les coûts des interventions des services locaux de sécurité incendie sur des routes étant sous la juridiction dudit ministère;

ATTENDU QUE, dans une lettre daté du 2 octobre 2007 adressée à la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le M.T.Q. explique son refus « par le fait qu'il est très difficile pour le ministère d'être présent sur les lieux concernés dans des délais très courts étant donné les effectifs disponibles et l'étendue du territoire à desservir en comparaison des services de sécurité incendie qui, eux, sont présents dans l'ensemble des municipalités »;

ATTENDU QU'il est indéniable que les services « locaux » de sécurité incendie sont, dans certains cas, en mesure d'intervenir sur des routes de juridiction provinciale dans un délai plus court que le M.T.Q., ceux-ci occasionnent des coûts aux municipalités qui devraient être remboursés par le M.T.Q.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la municipalité de Mont-Saint-Grégoire dans ses démarches visant à demander au ministère des Transports du Québec de rembourser aux municipalités les coûts relatifs aux services d'incendie locaux qui peuvent être occasionnés lors d'interventions sur des routes sous la juridiction provinciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 M.R.C. Thérèse-De Blainville : financement des équipements métropolitains

08-01-015

ATTENDU QUE la section 2 du règlement numéro 2001-1 de la Communauté métropolitaine de Montréal, sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la C.M.M. qui porte sur le financement d'équipements à caractère métropolitain, prévoit que le déficit de ces équipements au 1^{er} janvier 2008 sera réparti sur le potentiel fiscal des municipalités de la C.M.M.;

ATTENDU QU'à deux (2) occasions, soit lors de l'adoption du budget des années 2006 et 2007, le conseil de la C.M.M. a modifié la section 2 dudit règlement afin de maintenir les principes qui étaient déjà convenus pour les années 2001 à 2005;

ATTENDU QUE suite à la conclusion d'une entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec toutes les municipalités de la C.M.M. qui est intervenue en avril 2006, le gouvernement a confirmé qu'il verserait à la C.M.M. une subvention annuelle de 13,3 M \$ pour les années 2007 à 2013 inclusivement pour ces équipements métropolitains;

ATTENDU QUE si aucune modification n'est apportée au règlement numéro 2001-1, le déficit d'exploitation des équipements métropolitains, assumé à 50 % par la ville de Montréal, sera réparti à compter du 1^{er} janvier 2008 sur le potentiel fiscal des municipalités de la C.M.M.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

08-01-015
(suite)

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Thérèse-De Blainville dans ses démarches visant à demander à la Communauté métropolitaine de Montréal que soit amendé le règlement numéro 2001-1 afin de maintenir, pour les années 2008 à 2013 inclusivement, les principes déjà convenus dans le règlement actuel à l'égard du financement des équipements métropolitains, compte tenu des consensus déjà acquis à cet égard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3 M.R.C. d'Acton : financement des organismes de bassin versant

08-01-016

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé, par l'adoption de la Politique nationale de l'eau, à implanter la gestion intégrée par bassin versant dans trente-trois (33) bassins jugés prioritaires;

ATTENDU QUE le véhicule retenu par le gouvernement pour l'implantation de ce nouveau modèle de gestion est l'organisme de bassin versant;

ATTENDU QU'en vertu de la Politique nationale de l'eau, les organismes de bassin versant ont la responsabilité de mettre en œuvre, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée en élaborant un Plan directeur de l'eau (P.D.E.);

ATTENDU QU'en plus d'agir comme table de concertation et de planification, les organismes de bassin versant agissent comme coordonnateur d'activités de sensibilisation et d'interventions ponctuelles visant à améliorer la qualité de l'eau dans leur bassin versant;

ATTENDU QUE le montant de la subvention actuellement accordée aux organismes de bassin versant ne peut suffire à l'accomplissement de tous leurs mandats

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. d'Acton dans ses démarches entreprises auprès de la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin que cette dernière augmente, de façon substantielle, le montant des subventions accordées aux organismes de bassin versant pour l'exercice des responsabilités qui leur sont dévolues par la Politique nationale de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : aide financière pour l'acquisition du presbytère

08-01-017

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu présente une demande de subvention à différentes instances gouvernementales;

ATTENDU QUE ces demandes d'aide financière ont pour dessein de procéder à l'achat du presbytère de la paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue afin de garantir la pérennité de la Maison de la culture Eulalie-Durocher;

ATTENDU QUE tout en conservant son architecture patrimoniale, le projet prévoit l'agrandissement du presbytère afin d'aménager une bibliothèque;

ATTENDU QUE, de par son rayonnement régional, la Maison de la culture permet à plusieurs artistes d'exposer leurs œuvres;

08-01-017
(suite)

ATTENDU QUE la présence d'artistes internationaux génère des retombées importantes au niveau du développement touristique, culturel et économique de la région;

ATTENDU QUE les artistes de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ont ou ont eu l'opportunité d'exposer à la Maison de la culture Eulalie-Durocher;

ATTENDU QUE le projet de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu cadre bien dans le développement culturel et touristique de notre région

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, dans sa demande d'aide financière afin de procéder à l'achat du presbytère de la paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue et ainsi garantir la pérennité de la Maison de la Culture Eulalie-Durocher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.5 Municipalité de La Morandière : renouvellement du contrat d'entretien

08-01-018

ATTENDU QUE la municipalité de La Morandière a reçu récemment sa facture pour le renouvellement de son contrat d'entretien de ses logiciels de comptabilité municipale;

ATTENDU QUE la municipalité de La Morandière a constaté avec étonnement une hausse de plus de 28 % et il semblerait que d'autres hausses sont à prévoir;

ATTENDU QUE la municipalité de La Morandière a également été informée que la compagnie PG GOVERN a décidé d'abolir les rencontres de formation annuelles portant sur le système et les mises à jour, remplaçant ces dernières par une formation en ligne et que, malheureusement, cette dernière n'a pas accès à internet haute vitesse;

ATTENDU QUE les clients de la compagnie PG GOVERN semblent avoir été pénalisés dans le remboursement effectué par le M.A.P.A.Q. pour l'adaptation des logiciels aux nouvelles réglementations relatives au remboursement des taxes aux producteurs agricoles;

ATTENDU QUE la mise à jour des logiciels, effectuée par la compagnie PG GOVERN, de la municipalité de La Morandière a coûté plus du double de ce qui a été facturé par d'autres fournisseurs avec le résultat que certaines municipalités ont été remboursées entièrement tandis que les clients de PG GOVERN ont reçu seulement une partie

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Schaforth
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la municipalité de La Morandière dans ses démarches qui visent à informer la compagnie PG Govern, qui fournit le logiciel relatif au remboursement des taxes aux agriculteurs, sa déception et son insatisfaction face au service à la clientèle qui s'est détérioré considérablement ainsi que son intention d'étudier la possibilité de changer de fournisseur de logiciel comptable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.6 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : plainte en déontologie policière

08-01-019

ATTENDU QUE la présente proposition reflète particulièrement l'opinion des membres du Conseil qui représentent des municipalités desservies par la Régie Intermunicipale de Police Richelieu/Saint-Laurent, ci-après la Régie;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a été confrontée à une importante vague de vandalisme envers plusieurs immeubles de son territoire;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a rencontré deux (2) dirigeants de la Régie pour leur faire part de cette problématique;

ATTENDU QUE suite à cette rencontre, la municipalité a choisi de retenir les services de la compagnie Guardium Sécurité inc.;

ATTENDU QUE, dans un article publié dans l'Oeil régional le 17 novembre 2007, monsieur Jacques Durand, maire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, relatait cette vague de vandalisme et l'embauche d'une agence de sécurité;

ATTENDU QUE la semaine suivante, dans le même journal, le policier Jean Ledoux mentionne que la déclaration du maire est de la foutaise et qu'il n'y a pas de vague de vandalisme à Saint-Jean-Baptiste, pas plus qu'il ne croit que les personnes âgées ont peur de sortir le soir;

ATTENDU QUE du même souffle, le policier Jean Ledoux blâme ouvertement la décision de la municipalité d'avoir fait appel à une agence de sécurité et mentionne que, selon lui, il s'agit d'argent jeté à l'eau;

ATTENDU QUE le policier Ledoux critique également le maire de la municipalité en lui rappelant qu'il est vice-président de la Régie et, qu'à ce titre, il devrait éviter de mettre de l'huile sur le feu;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste a indiqué qu'il est d'opinion que le policier Jean Ledoux a contrevenu à la Loi sur la Police, notamment aux dispositions qui concernent le devoir de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions, le devoir de réserve dans la manifestation publique d'opinions politiques, le devoir de discrétion et le devoir d'impartialité dans l'exercice de ses fonctions

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée du Richelieu appuie la municipalité de Saint-Jean-Baptiste dans ses démarches visant le dépôt d'une plainte auprès du Commissaire à la déontologie contre le policier Jean Ledoux, pour ses propos tenus dans le journal l'Oeil Régional, édition du 24 novembre 2007, à l'égard du maire et des décisions politiques prises par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. DIVERS

18.1 C.L.S.C. des Patriotes : aménagement d'un abri

08-01-020

ATTENDU QUE les modalités de fonctionnement relatives aux prises d'échantillon de sang sont telles que les personnes doivent se rendre au C.L.S.C. aux premières heures de son ouverture le matin;

08-01-020
(suite)

ATTENDU QUE ces particularités font en sorte que plusieurs se présentent au C.L.S.C. avant l'ouverture des bureaux;

ATTENDU QUE ces arrivées hâtives impliquent nécessairement une période d'attente à l'extérieur pour les bénéficiaires;

ATTENDU QUE l'aménagement extérieur des locaux actuels du C.L.S.C. est tel que les personnes qui attendent l'ouverture des bureaux sont exposées aux intempéries et aux rigueurs parfois difficiles et désagréables de notre climat nordique;

ATTENDU QUE le C.L.S.C. sera bientôt relocalisé dans de nouveaux locaux qui seront incessamment construits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande aux instances responsables de la construction des nouveaux locaux du C.L.S.C. des Patriotes, qui seront bientôt érigés à Beloeil, de bien vouloir prévoir les aménagements nécessaires pour assurer dorénavant un minimum de confort et de protection contre les intempéries aux personnes qui auront à attendre à l'extérieur avant l'ouverture des bureaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

08-01-021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet